



COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 13 DECEMBRE 2024**

Vendredi treize décembre deux mille vingt quatre, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

14 membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Laurent CHABAUD, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO.

0 membre excusé.

0 procuration.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Attribution du marché pour la rénovation de 2 logements et la rénovation thermique d'une salle de classe.
2. Rétrocession d'une parcelle au Département du Rhône concernant l'aménagement du carrefour du Camard.
3. Demande de subvention au titre de la DETR 2025.
4. Projet d'acquisition d'une parcelle.
5. Dépenses d'investissement avant le vote du budget.
6. Projets et travaux en cours.
7. Compte rendu des commissions.
8. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2024.
- Attribue les lots du marché pour la rénovation de 2 logements et la rénovation thermique d'une salle de classe comme suit :
 - Lot 1 – Maçonnerie – FAVIER : 23 561.22 € HT
 - Lot 2 - Charpente – plancher – PASSELEGUE : 14 917.33 € HT
 - Lot 3 - Menuiserie extérieures aluminium et intérieures bois (avec variante stores solaires) – GIRIN : 78 189.61 € HT

- Lot 4 - Plâtrerie isolation peinture – LARDY : 40 910.34 € HT
- Lot 5 - Carrelage faïence – SELIFIDA : 5 002.92 € HT
- Lot 6 - Revêtement de sol souple – COURBIERE : 6 126.35 € HT
- Lot 7 - Chauffage VMC plomberie sanitaires – PONCET : 30 988.98 € HT
- Lot 8 - Electricité courant faible – NOALLY : 19 974.75 € HT

Le total des estimations + variante était de 254 200 € HT, le total des offres + variante est de 219 671.50 €. (délibération 56.2024)

- Accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 pour le changement des fenêtres d'une salle de classe de l'école publique, ainsi que la rénovation des 2 logements à l'étage. (délibération 57.2024)
- Approuve la cession de la parcelle A163 d'une superficie de 820 m² située à Souzy au carrefour du Camard et qui correspond à l'ex « maison Gonzalez », de la façon suivante : 274 m² à Souzy, 67 m² à Ste Foy l'Argentière, 479 m² au Département. La commune recevra ¼ du prix total de la cession soit 1025 €. (délibération 58.2024)
- Valide l'acquisition d'une nouvelle parcelle située « aux conches » en zone Ub. (délibération 59.2024)
- Accepte que les dépenses d'investissement puissent être payées dans la limite des 25 % du budget prévisionnel communal 2024, et ce avant le vote du budget 2025. (délibération 60.2024)
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - **Lotissement communal** : suite à un désistement, 4 lots sont disponibles à la vente.
 - **Panneaux photovoltaïques** : les panneaux installés à la cantine et au local « corbillard » serviront en auto consommation pour la mairie et la bibliothèque. Ceux installés sur le toit de « la halle » seront en revente totale. Pour permettre les raccordements nécessaires, le « chemin des écoliers » sera barré 1 semaine pendant les vacances de février (à partir du 24).
 - **MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)**: la barrière de sécurité devant l'entrée à été installée.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - **Conseil Municipal Enfants** : la décoration du village est très appréciée. L'élection du nouveau CME a eu lieu vendredi 13 décembre, 12 candidats se sont présentés pour 9 postes. Merci à tous les participants et félicitations aux nouveaux élus. Merci aux élus « sortants » pour leur investissement durant ces 2 années.
 - **Vie du village** : la soirée du 8 décembre n'a pas attirée beaucoup de visiteurs, c'est dommage. « Les Sans Souci Fidésiens » de Ste Foy et Chris PARIGI de St Genis, on su mettre l'ambiance. Les recettes seront reversées au profit du Téléthon. Merci aux bénévoles pour l'organisation de ces animations. Le composteur installé derrière la maison de l'amitié a été enlevé, il était cassé et des déchets indésirables étaient constamment déposés, à voir pour en remettre un et à quel endroit. Celui installé à « mon village » fonctionne très bien. Merci aux usagés de respecter les bonnes consignes, seuls les déchets organiques sont autorisés (sauf la viande), les emballages doivent être mis dans les colonnes jaunes.
 - **Déchets** : encore quelques sacs poubelles sont retrouvés sur les trottoirs. La distribution des sacs aura lieu le samedi 4 janvier, il était prévu de donner 1 cabas par foyer pour le tri, mais la livraison de ceux-ci n'aura lieu qu'en avril. Des sacs jaunes seront donc encore distribués cette année.
 - **SIEMLY** : le syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier a renouvelé 17 km de réseaux. Le prix de l'eau augmentera de +1.9%.
 - **SYDER** : un point financier a été fait. Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône évoque la mise en place de bornes de recharge électrique dans les communes en fonction de leurs nombres de places de stationnement.

- **Conseil communautaire - CCMDL** : la redevance assainissement sera grevée d'une taxe supplémentaire de l'agence de l'eau. Les bacs à roulettes (poubelles) sont vendus entre 30 € et 50 €, il suffit de contacter la CCMDL. Dans le cadre du TEPOS (Territoire à Energie Positive), l'implantation d'une unité de méthanisation dans le secteur est en réflexion. Le projet de définir des PENAP (périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) est suspendu pour le moment. Les entreprises pour les travaux du contournement de St Laurent de Chamousset ont été choisies : COLAS pour la voirie, CASSAGNES pour les espaces verts.
- **Commission agricole – CCMDL** : les 3 plateformes de broyage des déchets ligneux (Larajasse, Coise et Haute-Rivoire) fonctionnent très bien. Il est envisagé 2 nouvelles plateformes à Brullioles et à Montrottier.
- **Transition écologique – CCMDL** : dans le cadre du « plan vélo », la CCMDL va proposer la location de vélos à assistance électrique. L'action « Mai à vélo » sera renouvelée avec plusieurs animations prévues.
- **SPL ESCAP'AD (piscine de St Laurent)** : le bilan de la saison d'été a été fait. Il est noté la diminution de la consommation d'énergie et l'augmentation de celle de l'eau.
- Approuve un montant de 406.41 € en admission en non valeur pour 2024. (délibération 61.2024)
- Entend que l'association pour l'épicerie participative a été enregistrée par la Préfecture sous le nom « Lépicentre ». La mise en place avance.
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 62.2024)
- Adhère à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque « prévoyance » et approuve le montant de participation financière de la commune ainsi que les modalités de versement. Cette participation est rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2025. (délibération 63.2024)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 31 janvier 2025 à 20h30 en mairie.

Document établi le 18 décembre 2024.

Le Maire,
Alexis BADOIL

